

Avis au public

Concertation relative aux modifications de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Conformément aux articles L.103-2 et L.153-36 à L.153-39 du Code de l'urbanisme, la commune de Cazères sur Garonne informe le public de l'ouverture d'une concertation préalable concernant le projet de **modifications de droit commun du Plan Local d'Urbanisme**.

Cette procédure a pour objet d'apporter des ajustements au PLU en vigueur tels qu'ils sont présentés dans la délibération N°2025-08/07-51 du 09 juillet 2025 ainsi que l'arrêté A-2025-004 du 21 juillet 2025.

Modalités de la concertation

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra :

- Consulter le dossier de présentation du projet en mairie de Cazères, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Consulter les documents en ligne sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-cazeres.fr>.
- Formuler ses observations et propositions :
 - Sur un registre papier disponible à l'accueil de la Mairie ;
 - Par mail à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-cazeres.fr.

Durée de la concertation

La concertation sera ouverte du 15 septembre 2025 08h30 au 15 octobre 2025 17h00.

À l'issue de cette période, un bilan de la concertation sera établi et présenté au conseil municipal, avant l'arrêt du projet de modifications de droit commun du PLU.

La commune de Cazères invite l'ensemble des habitants et acteurs concernés à participer à cette démarche et à faire part de leurs observations.

Cazères, le 05 septembre 2025

Le Maire, DEFIS Raymond

Pour ordre et par délégation de Monsieur Le Maire

MA. DRIEF, Adjointe
Drief

